



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B452

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de La Parade

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_03

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de La Parade
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a programmé des travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie d'Aix-en-Provence dit de la Parade.

Cet équipement aujourd'hui vieillissant et souvent saturé ne répond plus aux attentes et aux besoins des usagers ainsi qu'à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

La Communauté sollicite l'aide de l'ADEME dans le cadre de son nouveau dispositif d'aides concernant l'optimisation et la rénovation des déchèteries.

Exposés des motifs :

Par délibération du 16 mai 2013, la Communauté actait le programme des travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence, aujourd'hui saturée, vieillissante et qui n'est plus adaptée au regard de la fréquentation rencontrée et de la réglementation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

Les travaux ont pour objectif de traiter 3 problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui sur ce site :

- encombrement à l'extérieur du site en période de forte affluence ;
- encombrement à l'intérieur du site dû en particulier à l'étroitesse de la plateforme haute ;
- manque de dispositifs de sécurité pour les usagers.

Les travaux vont permettre également de remettre à neuf cet équipement avec en particulier la construction d'un important bâtiment qui comprendra un local pour les agents, un local technique et des locaux de stockage pour les déchets réemployables, les déchets toxiques et les D3E.

Étant donné l'emplacement de la déchèterie située en zone à aléa modéré au niveau du risque inondation, les travaux sont soumis à des prescriptions particulières.

Pour rappel, les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivants :

- création d'une voie de stockage des véhicules à l'extérieur du site ;
- extension de la déchèterie sur la parcelle voisine mise à disposition par la commune avec construction de nouveaux quais ;
- élargissement de la plateforme haute ;
- construction d'un bâtiment (local d'accueil et locaux de stockage de déchets) ;
- mise en sécurité du site (garde corps, banques de déchargement) ;
- réfection globale des murs, dalles béton, chaussées, signalétique, ...

Les travaux programmés sont estimés à 1.100.000 € TTC.

Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année 2015 pour une durée de 8 mois.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'ADEME dans le cadre du nouveau dispositif d'aides concernant les déchèteries.

Pour les opérations d'investissement, le taux d'aide maximum est de 30 % du montant des travaux plafonné à 960.000€ TTC soit pour la rénovation de la déchèterie de la Parade, un montant d'aide maximum de 288.000 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 95-A037 du Conseil communautaire du 20 mars 1995 par laquelle la Ville d'Aix en Provence mettait à disposition de la Communauté du Pays d'Aix la déchèterie et le quai de transfert de La Parade notamment ;

VU la délibération n°2013_B226 du Bureau communautaire du 16 mai 2013 par laquelle la Communauté approuvait le programme des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix en Provence ;

VU la délibération n°2013_B556 du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 par laquelle la Communauté approuvait les termes de la convention de mise à disposition de la déchèterie de la Parade et du quai du transfert ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la demande de subvention de 288.000 € à l'ADEME nécessaire à la réalisation des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie d'Aix-en-Provence dont l'évaluation s'élève à 1 100 000 € TTC ;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget de la Communauté ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux d'aménagement et d'extension de la déchèterie de La Parade

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015